



Annulation permis conduire suite perte totale de points

Par **marie**, le **23/07/2009** à **12:34**

Bonjour, Je suis chauffeur livreur et mon permis vient d'être annulé suite à une perte totale des points dans le cadre de mon travail.

Je vais être licencié par mon employeur. J'aurais aimé savoir si sa responsabilité était engagée, à partir du moment où j'ai perdu mes points dans le cadre de mon travail (mon patron me demande des délais de livraison à la limite de la légalité par rapport au temps de repos). Merci de me tenir informé, je suis en panique totale suite à cet événement...

Par **Visiteur**, le **23/07/2009** à **20:43**

bonsoir,

[citation]mon patron me demande des délais de livraison à la limite de la légalité par rapport au temps de repos).[/citation]

cela ne vous autorise pas à rouler au dessus de la limite de vitesse autorisée

je suppose que vous avez perdu vos points à cause d'excès de vitesse ?